Coutances mer et bocage a engagé l’élaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) en mai 2019. Lorsqu’il sera adopté, ce règlement, qui sera annexé au futur Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi), constituera le document de référence de l’affichage publicitaire intercommunal. C’est un document important car le RLPi permet d’ajuster aux particularités locales les dispositions prévues par la loi en matière d’affichage publicitaire, de pré-enseignes et d’enseignes, notamment en termes de modalités d’implantation (dispositifs muraux, scellés au sol, en toiture, etc.), de format, de densité et de types de dispositifs autorisés (bâches, micro-affichage, enseignes...). Il s’agit de préserver le cadre de vie et la qualité paysagère et patrimoniale du territoire par un encadrement de l’affichage extérieur tout en permettant la nécessaire expression des acteurs locaux.

L’objectif poursuivi consiste à élaborer, par secteur, une règlementation cohérente en matière d’affichage publicitaire pour la collectivité, les particuliers et les professionnels de l’affichage.

Le diagnostic réalisé a mis en évidence les enjeux clés pour définir quatre grandes orientations :

* Valoriser le patrimoine et les paysages porteurs des identités locales
* Améliorer le paysage des principales entrées de ville et traversées urbaines
* Préserver le cadre de vie urbain et résidentiel
* Garantir une visibilité des activités respectueuse du cadre urbain et paysager pour conforter le développement et l’attractivité du territoire

Les élus, les professionnels de la publicité, les associations et les unions commerciales ont été invités à des ateliers de concertation. Pour recueillir les observations des habitants et professionnels, des registres de concertation sont en outre disponibles dans les mairies, au siège et au service urbanisme de Coutances mer et bocage.

Vous souhaitez suivre le projet ? Rendez-vous sur le site internet de la communauté de communes [**www.coutancesmeretbocage.fr**](http://www.coutancesmeretbocage.fr)**,** rubrique « grand dossier urbanisme ». Vous y trouverez les documents relatifs au projet (synthèses du diagnostic, affiche de présentation de la démarche, modalités de concertation et de participation, …).

Vous pouvez également suivre l’exposition itinérante sur les points clés des démarches du Plan Local d’urbanisme intercommunal et du Règlement Local de Publicité intercommunal dont l’agenda est disponible sur le site internet.

